

COMMUNE
AMMERSCHWIHR

**ARRETE DU MAIRE CONSTATANT L'AMENAGEMENT
COHERENT ET LA MISE EN PLACE DE LA SIGNALISATION
DE LA ZONE 30 MODIFIEE.**

LE MAIRE DE LA VILLE D'AMMERSCHWIHR

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L.2213-1 à 2213-6 ;

VU le Code de la Route notamment ses articles R.110-2, R.411-4 et R.411-25 ;

VU l'arrêté ministériel du 24 novembre 1967 relatif à la signalisation des routes et autoroutes modifié et l'instruction interministérielle de la signalisation routière approuvée par l'arrêté du 7 juin 1977 ;

VU l'arrêté municipal n° 104 du 17 novembre 2011 relatif à la délimitation du périmètre de la zone 30 dans les espaces centraux ;

VU l'arrêté municipal n° 60 du 19 septembre 2016 relatif l'extension de la zone 30 existante ;

ARRETE

ART.1 : Dans le périmètre défini à l'article 1 des arrêtés n°104/2011 et n°60 /2016 susvisés ont été mis en place les aménagements désignés ci-après :

- chicanes,
- bornes anti stationnement,
- rétrécissements de chaussée,
- passages piétons,
- traversées suggérées,
- modérateurs de vitesse de type plateaux ou ralentisseurs,

selon les différentes configurations de la voirie.

ART.2 : Dans ce même périmètre, la signalisation suivante a été mise en place :

- panneaux de signalisation d'entrée de zone,
- panneaux de signalisation de sortie de zone.

elle sera opérationnelle dans la journée du 1^{er} novembre 2016

ART.3 : Les règles de circulation définies à l'article R.110-2 du Code de la Route sont applicables à compter de la mise en place de la signalisation.

ART.4 : M. le Capitaine commandant la communauté de Brigade de Gendarmerie de Kaysersberg et la Brigade Verte sont chargés, chacun en ce qui concerne, de l'application du présent arrêté, publié et affiché, conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales.

ART.5 : Ampliation du présent arrêté est notifiée à :

- M. le Chef de Corps des Sapeurs-Pompiers d'Ammerschwihr,
- La Brigade Verte de SOULTZ,
- Communauté de Brigade de Gendarmerie de Kaysersberg,
- M. le Chef du Service Technique de la Ville d'AMMERSCHWIHR.

Fait à Ammerschwihr, le 11 octobre 2016

LE MAIRE,
Patrick REINSTETTEL.



